

Je sais qu'il y a un autre poste applicable aux bureaux de placement, mais j'en dirai un mot à présent, afin de ne pas avoir à prendre la parole de nouveau. Il conviendrait que le Gouvernement contraigne les employeurs d'inscrire leur demande de main-d'œuvre aux bureaux de placement. Beaucoup d'employeurs ne le font pas. On m'informe que le gouvernement fédéral n'a pas d'autorité en la matière à présent, mais je lui rappellerai que nous sommes en guerre et que s'il a le pouvoir, et il l'a assurément, de contraindre tous les Canadiens à s'inscrire et à répondre à toutes sortes de questions, je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas contraindre les industriels à inscrire aux bureaux de placement leur demande de main-d'œuvre.

A l'époque où nous sommes, ayant besoin du concours et de la bonne volonté de tous, il est particulièrement important de s'appliquer à créer des conditions propres à établir l'état d'esprit nécessaire à un effort uni. Il est impossible de s'assurer la collaboration et la bonne volonté essentielles si, pendant qu'un certain nombre d'ouvriers chôment, d'autres font des heures de travail supplémentaires. En tolérant la continuation d'un pareil état de choses, on crée des conditions idéales pour les fauteurs de discorde. J'exhorte le ministre et ses collègues à prendre tous les moyens possible pour supprimer tout motif de mécontentement. A cette heure où l'on exalte tant la démocratie, faisons en sorte qu'elle soit autre chose qu'une simple abstraction et qu'elle ait un sens précis pour le chômeur et pour l'ouvrier ou le cultivateur qui n'ont que tout juste existé mais n'ont jamais vécu. Il faudra que la démocratie se reflète dans les agréments et confort de la vie si nous voulons nous assurer les concours et la bonne volonté essentiels à l'heureuse conduite de notre effort présent. J'implore le ministre d'insister auprès des gouvernements provinciaux pour qu'ils assurent un niveau de vie au moins convenable tant qu'il restera des ouvriers en chômage.

Le nombre des chômeurs importe peu. Une seule personne sans travail souffre autant que si les chômeurs étaient au nombre de cent; cent ouvriers sans emploi souffrent tout autant que si les chômeurs se chiffraient par centaines de milliers. Parce que nous sommes en guerre ou parce que l'on croit qu'il y aura un plus grand nombre d'emplois disponibles, évitons de rayer des chômeurs de la liste des assistés tant qu'il ne sera pas certain que, par l'exercice d'une activité normale, ils pourront se procurer du travail.

L'hon. NORMAN A. McLARTY (ministre du Travail): Monsieur le président, si je sais bien les remarques de l'honorable dé-

[M. MacInnis.]

puté de Vancouver-Est, il veut dire qu'aussi longtemps qu'il y aura des chômeurs, nous ne devrions pas augmenter indûment les heures de travail pour donner ainsi de l'emploi supplémentaire à ceux qui travaillent déjà, au détriment de ceux qui ne travaillent pas. Je crois qu'il a insisté aussi sur la nécessité, pour les bureaux de placement, de faire en sorte que l'état de choses qui, remarque-t-il fort justement, existait jusqu'ici ne se continue pas.

En premier lieu, l'honorable député sait fort bien, et mieux que n'importe qui, que la loi de l'assurance-chômage, à l'adoption de laquelle il a été d'un précieux concours, comporte la nécessité pour le ministère fédéral du travail de prendre à sa charge les bureaux de placement. J'ai confiance que dans la mise à exécution de ce projet l'honorable député trouvera la réponse complète à la question qu'il a soulevée au sujet de ces bureaux.

Quant à la question des heures de travail, je partage son avis que, tant qu'il y aura des chômeurs, il n'est pas recommandable d'augmenter outre mesure le nombre d'heures de travail des employés. Les circonstances et certaines occasions peuvent motiver jusqu'à un certain point le prolongement des heures de travail, mais tant que tous les hommes au Canada ne seront pas embauchés, il est tout à fait logique de ne pas augmenter ces heures aussi longtemps que nous pouvons compter sur des équipes plus nombreuses.

Je pense avoir répondu d'une façon générale aux idées émises par l'honorable député; s'il en est d'autres, il me fera plaisir de les traiter.

M. MacINNIS: Je voudrais voir le Gouvernement adopter une nouvelle attitude au sujet des chômeurs et traiter cette question en partant du principe, non pas que le chômage est une cause d'embarras mais que nous ne pouvons tolérer la misère et que nous voulons la soulager. Que le Gouvernement prenne une attitude humanitaire tout comme si ces chômeurs étaient des membres de la famille; et que nous ne pourrions voir souffrir des membres de la famille. Je dis qu'il faudrait les considérer de la famille, parce qu'ils ne peuvent pas l'être tant qu'il seront des proscrits et des sans-travail. C'est ainsi que je voudrais voir agir les autorités fédérales et provinciales.

L'hon. M. McLARTY: Rien ne ferait tant plaisir que de voir la fin de cette tragédie du chômage, si je puis l'appeler ainsi. Heureusement, les statistiques indiquent une amélioration marquée. Je puis assurer à l'honorable député qu'en prenant des mesures destinées à aider les chômeurs le Gouvernement